L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 JUILLET 1887. — 60me Année

Dufour & Bonnet. Propriétaires-Éditeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 15 JUILLET 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par J. V. Gourdain, au No 90 rue Royale, entre St-Louis et Conti, continuation de la vente du contenu du magasin de variétés, notions et jouets.

Par Henry Stern & Co., au No 35 rue de Chartres, vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

Par le Shérif, au No 93 rue Conti, un vaste assortiment d'épiceries de fonds et de fantaisie, vins, liqueurs, etc.

L'Ague-Cure d'Ayer est un spécifique infaillible pour les maladies miasmatiques et bilieuses.

LA GRANDE
Fête Française
LE 14 JUILLET.
NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi, 13 juillet, six heures du soir. —Il est six heures; le soleil descend rapidement vers l'horizon. Une salve de 21 coups de canon se fait entendre sur la levée, au pied de la rue du Canal. C'est l'annonce de la Fête du lendemain, du 14 Juillet, de l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Le service est fait par un détachement des Gardes Lafayette, sous le commandement du capitaine Palas.

Sergent E. Brot, commandant le détachement, No 1, S. Arnould; No 2, A. L'Ecolier; No 3, J. P. Deur; No 4, S. Lalosevich; Nos 5 et 6, C. Camé; No 7, M. Centallvres.

Nous nous rendons rue du Canal. Sur notre chemin, nous rencontrons déjà, rue Bourbon plusieurs maisons pavoisées; nous citerons entr'autres, le café encoignure Bourbon et Douane, tenu par M. Alph. Walz, décoré de drapeaux français et américains. Au rez-de-chaussée, deux brillantes portières aux couleurs françaises; au milieu, les initiales R. F.

A l'intersection des rues Canal et Bourbon, la foule commence à s'amasser pour assister à la construction de la colonne, à la pose des écussons des villes de France et des autres ornements.

A deux heures du matin presque tous les travaux sont terminés. Nous remarquons encore des curieux sur place.

Décorations de la rue Canal.

Ces décorations prennent toute la longueur de l'ilet qui s'étend de la rue de Bourbon à la rue Dauphine. Inutile de dire que l'encombrement de la chaussée centrale par les lignes des voies ferrées, et de l'atmosphère par les centaines de fils télégraphiques et téléphoniques qui s'y croisent, en tout sens, rend absolument impossible l'érection, en cet endroit, d'un arc de triomphe; il fallait donc se rabattre sur un plan de colonne s'élevant à la tête du chemin de fer du West-End.

Comment se composent ces décorations. Juste après l'intersection de la rue Bourbon, s'élève une colonne de 40 pieds de haut, de forme carrée, au treillage, toute dorée de la base au sommet. Depuis la partie inférieure du socle jusqu'au chapiteau, doré lui-même comme le fût, grimpent des guirlandes de feuillages et de fleurs. Le chapiteau est surmonté d'un soleil étincelant et transparent à la fois, de la même largeur que la base, c'est à dire de 10 à 12 pieds. De ce soleil se détachent en lettres de feu les deux mots: *République Française.* Cette colonne est entourée de quatre mâts. Le décorateur a tiré un habile parti des poteaux télégraphiques qui s'élèvent en cet endroit. Pour les motiver, il les a décorés, du haut en bas, de magnolias naturels; ils se relient à la colonne par quatre girandoles, composées de verres de couleur et de lanternes vénitiennes. Au milieu de ces girandoles sont suspendus deux splendides lustres en verres de couleur, semblables à ceux dont on se sert dans les fêtes nationales, à Paris. Ces lustres sont une nouveauté à la Nouvelle-Orléans.

Outre les girandoles, les mâts portent des lanternes vénitiennes et ils sont surmontés de splendides bannières aux couleurs américaines et françaises.

Toute la chaussée centrale, de Bourbon à Dauphine, est décorée de 32 mâts placés entre chaque arbre. Chacun des mâts est surmonté d'oriflammes aux couleurs des différentes nations du globe.

Au centre de chacun d'eux sont suspendus deux écussons des chefs-lieux des Départements de France, l'un faisant face à l'intérieur de la chaussée, l'autre faisant face à l'extérieur, d'un dessin très fidèle, très correct, et aux riches couleurs. Ces écussons sont encadrés dans des trophées de drapeaux français. Les mâts et les arbres sont reliés entr'eux par des guirlandes de feuillage naturel, parsemé de fleurs.

Jeudi 14, 7 heures du matin.—Le canon nous réveille, une salve d'artillerie annonce la fête. Nous parcourons à la hâte les rues du deuxième district.

Dès la rue du Quartier, nous apercevons une première maison pavoisée tout près de la Levée.

La rue de Chartres est, comme les années précédentes, la mieux décorée. Entre Dumaine et St. Philippe, deux drapeaux flottent au balcon de M. Sheidecker. En remontant vers la rue du Canal, les décorations commencent à la rue St. Pierre et se prolongent jusqu'à l'encoignure Bienville. Nous remarquons les balcons des maisons Michon, Marchand, Bouvier, Club de la Démocratie, Franco-Louisianais, Boisonney, Apéel, Chauvière, Révol, Royer, Warner, et, surtout l'*Abeille*, avec ses deux immenses drapeaux, américain et français. Les deux ilets—Bienville et Douane—ne se sont pas distingués, cette année. Nous remarquons, cependant, deux balcons pavoisés, ceux de M. Geiger et de Mme Hardon.

Tout près de là, rue Douane, flotte le drapeau de Consulat de Guatemala.

Dans la rue Royale, à partir de la rue du Quartier, la pharmacie Griffo, les maisons Angaud, Sahuque, l'Orphéon Français. Au balcon de M. Castel, président du Comité des Trente, est suspendu l'écusson de la ville de Metz, entouré d'un trophée de drapeaux français. Wehrmann, Seus, l'*Orphée*, jolie décoration; les maisons Barbier et Febacher.

Dans la rue de Bourbon, beaucoup de drapeaux à partir de la rue St-Pierre. A citer les alentours de l'Opéra, le café Lafond, G. Palatou, Roques, le restaurant vis-à-vis de l'Opéra—le nom nous échappe. Plus haut, Mme Rault, Mme Savarre, MM. Géry et Randon, Viple et Pérot.

Bon nombre de drapeaux rue Toulouse; nous citerons l'Hôtel Marty.

Peu brillante la rue Decatur: nous ne voyons de pavoisés que les balcons du Rendez-vous des Jardiniers, Rambault et Michel Lion.

Dans Madison, deux ou trois établissements décorés.

Dans la rue Douane, les maisons [illegible] de Kranes et Langenfeld.

La rue Canal compte aussi plusieurs établissements brillamment pavoisés.

Il faut citer la fabrique de porcelaine, encoignure Rocheblave et St. Pierre est admirablement décorée. On y a élevé un véritable arc de triomphe.

Impossible de nous y transporter.

D'après les impossibilité que donne l'évaluation de ces décorations, il ne nous parait pas que l'enthousiasme de la population française ait diminué; au contraire.

Il est deux heures. La foule envahit la rue du Canal. Les invités, le Comité des Trente arrivent pour prendre place dans le train officiel qui doit les conduire rapidement au West End.

Le Gérant du consulat de France, M. Dépierre est parti d'avance, accompagné des employés du consulat pour recevoir le comité, les invités et la population au nom du gouvernement de la République Française.

Comité des Trente.
Bureau:

Président	A. Castel
Vice-Président	Jos. Duquesne
Trésorier	M. Majeau
Secrétaire	G. Boué
Assistant-Secrétaire	L. Larroudé

Membres:

P. Lanaux,	Dr A. P. de Villeneuve,
George T. Lewis,	A. Lamothe,
H. Lange,	J. Galatoire,
A. Gastinel,	J. Mailhes,
E. Ehrhard,	L. M. Gex,
H. Dubos,	J. Marques,
N. G. Nicolopulo,	Louis Marcil,
J. G. Spor,	E. Rambault,
Ignace Carrouché,	J. Duffouro,
R. Senac,	H. St-Pasteur,
P. E. Sahuqué,	J. M. Danflour,
L. P. Bouby,	A. Redon,
	P. Forio.

Sous-Comité de Finances.

MM. Jos. Duquesne, président, 85 Bienville; M. Majeau, L. Marcil, A. Gastinel.

Sous-Comité de Souscriptions.

MM. Jos. Duquesne, président; P. Lanaux, A. G. Nicolopulo, H. Lange, M. Majeau, H. St-Pasteur, L. M. Gex.

Sous-Comité d'Emplacement.

MM. Dr A. B. de Villeneuve, président, Post-office Box 1686; Geo. T. Lewis, E. Erhard.

Sous-Comité d'Impressions et Publications.

MM. H. Dubos, président, New Orleans Bee; J. M. Danflon, J. G. Spor.

Sous-Comité d'Invitations.

MM. A. Lamothe, président, 49 Toulouse, J. Marque, L. Marcil, L. Larroudé, J. Duffoure, J. Mailhes, L. P. Bouby, A. Gastinel.

Sous-Comité de Décorations et Illuminations.

MM. A. G. Nicolopulo, président, Librairie de l'Opinion, rue Royale, près St-Louis; A. Redon, P. Forio, H. Dubos, J. Galatoire.

Sous-Comité de Pyrotechnie.

MM. Dr A. B. de Villeneuve, président; Ign. Carrouché, H. Lange.

Sous-Comité de Musique, Saluts et Jeux.

MM. G. Boué, président, coin Commune et Peters, chez Berkson Bros.; H. Dubos, A. G. Nicolopulo, J. Marque, E. Rambauld, T. Forio, A. Lamothe, H. St-Pasteur, J. M. Danflon, R. Sénac, J. G. Spor, L. Larroudé, A. Redon.

Sous-Comité de Bals.

MM. T. Forio, président, 30 Sorapuru; H. St-Pasteur, L. Marcil, E. Erhard, R. Senac, L. P. Bouby, P. E. Sahuqué, J. Mailhes, L. Larroudé, L. M. Gex, J. Galatoire, A. Lamothe.

Sous-Comité de Police.

MM. Geo. T. Lewis, président, Douane et Dauphine; J. Duffoure, E. Rambauld.

Presque tous les invités sont arrivés, et l'on attend l'arrivée du train officiel quand, tout à coup le ciel se couvre de nuages noirs; un violent orage s'abat sur la ville; les éclairs brillent, le tonnerre gronde, la pluie tombe à torrents; la rue du Canal est littéralement inondée. Impossible de partir. Le train officiel lui-même est retardé. Invités et membres du comité sont forcés de s'abriter à droite et à gauche, du mieux qu'ils le peuvent. Sous la pluie battante, nous voyons tomber en lambeaux les lanternes vénitiennes qui forment la moitié des girandoles ornant la colonne de la République Française.

Les autres décorations, la colonne elle-même, les écussons des villes françaises tiennent bon. Au retour, le soir, presque tout était encore intact.

Avant le départ, nous nous informons des personnes prêtes à partir; nous apprenons que plusieurs invités, notamment plusieurs consuls et les autorités de ville et d'Etat, ont dû reculer, au moment de s'embarquer. Le seul consul présent est M. Kruschnitt, consul d'Allemagne. Le juge Burthe représente les autorités de ville.

Il faut cependant prendre son parti, quand le train officiel arrive, vers trois heures—en retard de près d'une heure. Une centaine de Dames, deux cent cinquante à trois cents messieurs se glissent du mieux qu'ils le peuvent dans les chars, plus d'une gracieuse toilette est légèrement avariée.

Enfin, le train s'ébranle, au son de la Marseillaise, exécutée par l'orchestre de M. Auglade, qui doit accompagner les chœurs de l'Orphéon Français.

Il est plus de trois heures et demie, quand on aperçoit le West End.

Une salve d'artillerie annonce l'arrivée. Il y a déjà beaucoup de monde sur l'emplacement de la fête.

Décidément les Français et les Louisianais—car il y a là énormément d'Américains et de Créoles de la Nouvelle-Orléans et de nos campagnes—sont intrépides, quand il s'agit de célébrer le 14 juillet. Franchement, nous croyions trouver la place complètement déserte, mais le train officiel avait été précédé d'un millier de personnes.

Nous profitons du désarroi occasionné par la pluie torrentielle, pour jeter un coup d'œil sur les décorations.

West End.

En descendant du train, nous apercevons devant nous le pont—il faut traverser un pont pour pénétrer dans le West End—ce pont est pavoisé d'une multitude d'oriflammes comme un navire de guerre, un jour de fête nationale, mais comme tout cela a été gâté par l'orage!

Au faîte du pont, sont placés deux écussons aux initiales R. F., encadrés dans un trophée de drapeaux français et étrangers.

Les arches transversales sont décorées de lanternes vénitiennes. L'ensemble produit un joli effet, quoique ruisselant d'eau.

Nous pénétrons dans le West End. Ce qui nous y frappe tout d'abord, ce sont les décorations de la plateforme, du vaste espace qui s'étend devant le pavillon où siège le Comité des Trente. Les cinq mâts qui s'y élèvent pour supporter les lampes électriques, sont décorés des écussons des principales villes de France, telles que Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Lille, Strasbourg, Metz, Tarbes, Agen, Toulouse. Ces écussons sont très beaux, très exacts, très finement dessinés. Nous les avions déjà recommandés à l'attention des amateurs. Les peintures ont tenu bon. L'écusson tout doré de Strasbourg est presqu'intact.

Au centre de la plateforme, se dresse le pavillon de l'orchestre, de forme octogone. Chacune des colonnes qui supportent la coupole est ornée d'une bannière tricolore, du milieu de laquelle se détachent, en lettres d'or, les noms suivants: Washington, Lafayette, Jefferson, Grévy, Gambetta, Boulanger, Cleveland, Courbet. Entre chaque colonne, des lanternes vénitiennes, aux couleurs variées. Le soubassement est décoré de drapeaux aux couleurs nationales. La toiture est surmontée d'oriflammes aux couleurs françaises.

Faisant face au Pavillon de l'orchestre, s'élève le pavillon du Comité des Trente, qui a été décoré avec un soin tout spécial. Au centre du balcon, se découpe dans l'air un magnifique Cartouche, blanc et or, avec guirlandes de feuillage, fleurs et fruits. Au centre se détachent les mots: Comité des Trente. Le Cartouche est surmonté d'une coupe d'or d'où s'échapperont, pendant la nuit, des feux de Bengale. Des drapeaux aux couleurs nationales entourent la véranda. Entre chaque panneau, des lanternes vénitiennes.

Passons à la salle du bal. Là, nous remarquons 44 écussons portant les initiales R. F., se détachant en lettres d'or sur fond blanc et encadrés de trophées de drapeaux français et étrangers. Ces écussons ornent chacun des piliers qui soutiennent la toiture. Des guirlandes de feuillage naturel relient entr'eux les trophées aux traverses. Une quantité innombrable de lanternes vénitiennes, suspendues dans cette salle, y font un effet magique. Au-dessus de cette salle s'élève un gracieux belvédère qui doit être illuminé, la nuit, de verres multicolores, mais la pluie a tout gâté.

Enfin, sur la promenade du West-End qui longe la levée de protection, les massifs, les rochers, les arbres, les Kiosques sont ornés de plusieurs centaines de lanternes vénitiennes et de verres de couleur.

Telle est l'ensemble de cette décoration qui se distingue surtout par la richesse des dessins et le goût qui a présidé au choix des détails. Tout cela aussi bien que la grande décoration de la rue Canal fait le plus grand honneur à M. Soulié qui avait l'entreprise générale des décorations et a fait, en cette circonstance, autant de patriotisme—M. Soulié est un Parisien de naissance—que d'habileté et d'art.

Par malheur, la pluie a attaqué tout ce qui est susceptible de briller la nuit. Il y a eu, paraît-il une affreuse rafale, pendant que l'orage grondait en ville. Enfin le Comité et les invités arrivent dans la salle de théâtre, destinée à devenir salle de bal, le soir. Ils sont tous très gracieusement reçus par M. Depierre, le représentant de la France, en cette circonstance solennelle.

Cinq ou six cents personnes, dont la moitié de dames, envahissent la salle, et la réception commence.

M. Castel, président du Comité des Trente, ouvre la séance par le discours suivant, très souvent applaudi:

Messieurs, au nom de la colonie française qui, en ce jour solennel, a bien voulu me choisir comme son porte-drapeau, je vous remercie cordialement d'avoir répondu, avec empressement, à notre appel, pour célébrer dignement ce jour de fête, si cher aux Français et aux amis de la France, que nous offrons aujourd'hui à la population de la Nouvelle-Orléans et de ses environs.

D'autres que moi, qui m'ont précédé, ont fait ressortir le caractère général de cette glorieuse date "1789", ses bienfaits et le couronnement de son œuvre. Je les remercie tous, car ils ont aplani toutes les difficultés qui se seraient dressées devant moi.

Messieurs, soyez les bienvenus parmi nous. La Fête que nous célébrons aujourd'hui, il est vrai, est la fête de la République Française, mais elle est aussi celle qui conduira à l'émancipation de la race humaine.

Si nous remontons bien loin, à 2000 ans, nous voyons trois grandes révolutions qui font date dans l'existence du monde. A la première de ces révolutions, apparut une image qui renversa toutes les idées d'alors, en proclamant une doctrine nouvelle. Elle fut martyre de sa sublime doctrine. Dans cette image, nous voyons paraître le premier républicain.

Au siècle dernier, sur ce continent, apparait une autre figure, Washington, que nous vénérons tous.

Il planta sur cette terre l'arbre de la Liberté dont les racines s'étendront du Nord au Sud de ce continent et donneront une nouvelle impulsion à tout ce que la civilisation pourra produire. Cette seconde image, comme la première citée plus haut, n'a également pas sa pareille.

En France, il y a un siècle, le peuple, après avoir subi l'abaissement le plus honteux, rivé dans des chaînes odieuses, en un jour de colère brisa ses chaînes, se leva en masse et détruisit le dernier repaire de la tyrannie. Un éclair illumina la capitale de notre belle France et enclumes, rivets et marteaux, tout disparut. Le peuple devint un puissant facteur dans les destinées du pays. Ce ne fut pas tout, cet éclair jeta son reflet sur toute l'Europe et pénétra jusque dans les plus humbles demeures. Ce fut la troisième révolution.

Nous sommes heureux d'être nés dans le pays qui fit la troisième révolution et nous sommes fiers d'habiter celui qui fit la deuxième, car ceux-ci forment la chaîne d'union avec la première.

Remercions le gouvernement de ce grand pays de l'hospitalité grande et noble, qu'il donne à tous ceux qui viennent s'abriter à l'ombre de son drapeau!

Merci encore une fois, messieurs. J'annonce officiellement l'ouverture de la Fête.

Puis il présente à l'assemblée M. Depierre, Gérant du Consulat de France, qui prend la parole et s'exprime avec une aisance qui a été fort remarquée.

Voici son allocution très chaleureusement applaudie:

Messieurs,

C'est le 14 Juillet 1789, il y a aujourd'hui près d'un siècle, que, sous la volonté du peuple de Paris et aux applaudissements de la France entière, eut lieu la prise de la Bastille.—De ce jour-là date l'éclosion de notre liberté.

C'est le 14 Juillet également, mais un an plus tard, que fut célébrée à Paris, avec une ivresse générale, la touchante fête de la Fédération, à laquelle prirent part près de 60,000 délégués des Départements.

Les événements de ce genre sont comme des jalons qui marquent la route vers le progrès, vers l'affranchissement des peuples. Ces dates sont de celles que l'on ne peut ni ne doit oublier. Aussi est-ce avec raison que le gouvernement de la République a institué le 14 Juillet comme fête nationale. Voilà pourquoi aussi, dans toutes les parties du globe, les Français saluent aujourd'hui, avec des transports de joie, le retour d'une date qui, sans cesse, rayonnera dans l'histoire de l'humanité.

C'est non seulement un vrai plaisir, mais un grand honneur pour moi, messieurs, de me voir en ce jour, au milieu de vous pour célébrer le [illegible] anniversaire de la fête de la France. Je vous avouerai que j'éprouve une patriotique émotion en voyant, en ce jour, un si grand nombre de Français réunis à l'ombre du drapeau national—à l'ombre de ce cher drapeau tricolore—sous lequel nous sommes fiers d'être nés, et dont les plis, pleins d'espoir, ne couvriront jamais plus en France que la paix civile et l'union des citoyens entre eux.

Votre empressement à vous associer à cette imposante manifestation démontre, une fois de plus, que, bien qu'éloignés de la mère patrie, vous n'en êtes pas moins unis de cœur avec elle et que—quoiqu'il arrive—vous savez, et toujours, je m'en porte garant, lui prouver que vous êtes et resterez à jamais ses dignes et fidèles enfants.

Nous sommes heureux et flattés de voir se joindre à nous en cette mémorable solennité, les autorités de la ville et de l'Etat, les représentants du gouvernement fédéral et les consuls des diverses nations résidant à la Nouvelle-Orléans. En acceptant notre invitation et en honorant cette fête de leur présence, ces Messieurs et chers collègues du corps consulaire nous donnent un nouveau témoignage de leur sympathie pour la France. Je les en remercie tous sincèrement et cordialement.

Mes remerciements aussi, à tous les étrangers, amis de la France, qui ont bien voulu participer à nos réjouissances, particulièrement aux habitants de ce pays si hospitalier, de ce pays si rempli de glorieux souvenirs pour notre nationalité et où nous trouvons une race, française par le nom, par les sentiments et par une fidélité constante à notre langue et à nos anciennes traditions.

Aux membres du Comité des Trente, à ceux qui par leur zèle, leur activité, leur dévouement et leur patriotisme ont si grandement contribué au succès de ce festival national, j'adresse ici publiquement mes plus chaleureuses félicitations.

Messieurs,

Au nom du gouvernement de la République Française—Au nom de la Colonie Française de la Louisiane—J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

La parole est ensuite à M. Bouby, l'orateur officiel. Il s'exprime en ces termes:

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur bien grand d'avoir été appelé par le Comité des Trente, organisateur de cette magnifique fête, à prendre la parole devant vous. C'est une tâche ardue qui est peut-être au-dessus de mes forces; car il faudrait pour parler de la date mémorable que nous célébrons aujourd'hui, une voix plus autorisée que la mienne. Chaque année, à pareil jour, des hommes d'élite sont venus, depuis sept ans, vous parler de la fête nationale française dans un langage que je n'aurais pas la prétention de vouloir égaler.

Qu'importe le talent, après tout, si l'on dit des choses vraies, et si on les dit sincèrement!

Un point, caractéristique du caractère français, Messieurs, c'est le patriotisme. Que nous soyons par le sort jetés loin de notre patrie, nous ne pouvons oublier le sol qui nous vit naître. Nous l'aimons de toutes nos forces, et jusqu'à la dernière minute nos regards sont tournés vers lui.

Mais cependant, c'est avec une vive satisfaction de bonheur que je constate que peu de colonies françaises, à l'étranger ont le culte de la patrie porté si haut que celle de la Nouvelle-Orléans, qui, depuis un certain nombre d'années, célèbre périodiquement le 14 Juillet avec un éclat, une pompe inouïs. On serait en droit de se demander pourquoi, dans la ville du Croissant, moins que partout ailleurs, les sentiments patriotiques des Français sont sujets à s'attiédir, si l'on ne savait que là, tout leur rappelle leur patrie absente; les usages, les mœurs, l'esprit, et la langue même, qui est celle d'une bonne moitié de la population; si l'on ne savait surtout que les Louisianais, plus qu'aucun autre peuple des Etats-Unis,—des Etats-Unis, la République sœur,—nous aiment, nous accueillent à bras ouverts, et nous font retrouver une nouvelle patrie où tout nous retrace l'ancienne.

L'éclat donné à la fête nationale française ici, n'en est-il pas une preuve évidente et indéniable?

Mais si au peuple américain, en général, et aux Louisianais, en particulier, nous sommes sympathiques, nous le leur rendons avec usure. C'est qu'il existe entre les deux nations un lien impérissable que nul événement imprévu ne pourra briser: cette amitié sincère scellée sous les tentes de Lafayette et de Washington. Oublie-t-on jamais son frère d'armes, auprès duquel on combattit, avec qui on partagea les périls et la gloire?

L'Amérique,—immense et généreux pays, qui devança le Vieux Monde dans le chemin de la liberté,—devait et doit rester l'amie de la France, qui donna et donnera toujours au monde les idées grandes et hardies,—qui, comme le dit, il y a quelques années, un célèbre écrivain russe, "tient allumée dans sa puissante main la torche du progrès qui éclaire l'Univers."

La date du 14 juillet, Messieurs, est, comme on vous l'a dit cent fois, comme vous l'avez lu, une date célèbre entre toutes. Il fallait qu'il en fût ainsi, du reste, pour que la France républicaine la choisît comme jour de fête nationale. Et cependant la prise de la Bastille est un fait peu important en lui-même, si l'on considère qu'il y eut peu de sang versé, que la garnison de cinquante hommes se rendit de plein gré au peuple de Paris qui assiégeait la sombre forteresse.

Pourquoi donc cette date, plutôt que tant d'autres à jamais mémorables, telles que le 20 juin, qui rappelle le serment de la salle du jeu de paume, par lequel quelques députés braves et patriotes ne craignirent pas de s'engager à poursuivre leurs délibérations pour le bien de la patrie, malgré les ordres du roi, puissant encore, et les entraves de la noblesse qui voyait ses privilèges de caste sur le point de sombrer;—ou le 10 août qui vit apparaître cette glorieuse et juste "Proclamation des droits de l'homme" qui mettait enfin tous les citoyens égaux devant la loi? La raison, Messieurs, en est claire autant que suprême: La Bastille représentait le vieux régime, ses exactions, ses injustices, les lettres de cachets;—le pouvoir féodal de la noblesse, le gouvernement du bon plaisir qui, dans une orgie, souvent, décidait de la vie ou de la mort d'un citoyen;—tout un passé enfin, de plus de dix siècles où une forte partie de la population fut asservie à une faible minorité, asservie au point d'être une chose, ses biens, dont on dispose en maître souverain.

La chute de la Bastille, c'était l'avènement d'une ère nouvelle, ère de liberté, de [illegible] et de justice. Le monde entier [illegible] les Parisiens qui venaient, par un audacieux coup de main—ou plutôt un vrai coup d'état du peuple—de renverser ces sombres murailles, éternelle menace pour la capitale. L'importance de cet événement [illegible] à l'entourage de Louis XVI. Ce dernier s'étant écrié à la nouvelle qu'on lui en porta: "Mais c'est une révolte!" reçut cette réponse du duc de Liancourt: "Non, c'est une révolution."

C'était une révolution, en effet, mais une révolution [illegible] avec le Pouvoir, [illegible] franchises que [illegible] la Bastille. Il ne faut pas confondre 1789 avec 1793. [illegible] qui proclama les droits de l'homme [illegible] liberté acquis pacifiquement, mais fermement; tandis que 93 entraîna dans son tourbillon tant d'horreurs de la guerre civile, que souvent il faut se couvrir la face pour lire à travers le sang les sublimes réformes des grands, mais terribles révolutionnaires.

Cette fête ne devrait pas être seulement celle de la France, mais celle de l'humanité entière, puisqu'elle est la glorification d'une journée qui est le point de démarcation entre la vieille société et la société nouvelle. Toutes les nations devraient y applaudir comme vous le faites en ce moment, car dans cette enceinte se trouvent réunies toutes les nationalités, je dirai tous les partis, dans une commune idée de reconnaissance. Les peuples ne sont-ils pas tous frères, par la similitude des besoins matériels et spirituels! Qu'importe qu'on soit né sur les bords de la Seine, du Tibre, de l'Ems, du golfe de Finlande ou de la Tamise! Tous les hommes ont un corps qui demande des aliments, un esprit qui demande de la culture. Si les besoins sont les mêmes pour tous, les devoirs et les droits doivent être identiques pour tous. C'est pour cela que les grands philosophes et les événements mémorables de l'histoire républicaine n'ont pas de patrie.

Des volumes ont été écrits sur ce sujet, des volumes pourraient l'être encore, car il est inépuisable. J'aurais voulu m'étendre plus longuement, mais je terminerai ici, car il faut avoir beaucoup de constance pour venir entendre un discours par la chaleur caniculaire qui nous inonde. Je ne voudrais pas vous faire subir un supplice égal à celui de Tantale et vous forcer à me considérer comme un nouveau tyran qui vous tient dans une nouvelle Bastille que vous seriez—à bout de patience—tentés de démolir. Les tyrans se font plus rares de jour en jour: quelques Bastilles se dressent encore au milieu des peuples, Bastilles sociales que le progrès et la raison abattront sans effusion de sang. Et dans un avenir qui n'est peut-être pas loin, les nations fêteront, dans un même jour et d'un même élan, leur chute définitive.

C'est en faisant des vœux pour que l'aurore de ce beau jour se lève le plus tôt possible, pour que les peuples, cessant de forger des instruments de destruction et de s'entr'égorger comme les Barbares des temps anciens, consacrent leurs loisirs à ces travaux de science et d'esprit, que je m'écrie dans ce jour de fête, alliant les deux nations sœurs dans un même sentiment d'amour et de reconnaissance: "Vive la France! Vive l'Amérique."

Après les applaudissements provoqués par ce discours, le Président donne la parole à M. H. Dubos.

Messieurs,

J'ai très longtemps regretté que les Français n'eussent pas une fête d'un caractère profondément national; une fête autour de laquelle pussent se grouper les souvenirs de toute une longue épopée de gloires et de malheurs, de luttes et de progrès, de réformes politiques, économiques, sociales, humanitaires même, car la France ne fait jamais rien, sans que l'humanité n'y trouve sa part; une fête, enfin, qui eut le don de les réunir tous, sans exception, quelque coin de terre qu'ils habitent, à quelque parti qu'ils puissent ou qu'ils aient pu appartenir.

Chose étrange! Cette absence de fête patriotique ne m'avait jamais frappé, durant ma jeunesse, écoulée tout entière dans le pays natal. C'est du jour seulement où j'ai quitté la France, que j'ai senti qu'il y avait là un vide profond qu'il fallait absolument combler, que j'ai compris la nécessité d'une fête où, faisant trêve à leurs affaires, les Français puissent se rallier autour de leur drapeau national, pour célébrer ensemble les gloires du pays, pour pleurer ensemble sur ses malheurs, pour se compter, pour serrer leurs rangs, pour se sentir les coudes, comme le soldat devant l'ennemi.

D'où vient que ce sentiment m'avait échappé! C'est qu'il se passe dans l'âme de l'émigrant, de l'émigrant français surtout, un phénomène bien intéressant, qui fait le plus grand honneur à l'humanité. D'ordinaire, l'éloignement rapetisse les objets; à une certaine distance, ils deviennent presque imperceptibles; un peu plus loin, ils disparaissent complètement. Le voyageur détourne alors la tête avec indifférence; il oublie les objets qu'il a laissés derrière lui et il porte tous ses regards, toutes ses curiosités vers le but qu'il poursuit.

Pour l'émigrant français il en est tout autrement. A mesure que s'éloigne le pays natal, il prend à ses yeux des proportions plus grandioses, des lignes plus harmonieuses. Dans le lointain, les petits côtés, les détails mesquins nous échappent. Nous n'avons plus de la patrie qu'une vue d'ensemble; elle ne nous en apparaît que plus brillante et plus belle, plus digne de nos respects, de notre vénération.

Ah! l'on ne sait pas là bas, au delà des mers, combien l'exil, volontaire ou non, redouble, réchauffe en nous l'amour du pays natal, combien il exalte le patriotisme, combien il anoblit, combien il l'épure. En nous maintenant loin de la patrie, en dehors des luttes de la politique active, l'éloignement nous sauve des entraînements souvent funestes, des écarts quelquefois coupables de l'esprit de parti; nous n'appartenons plus à aucune personnalité princière ou démocratique, à aucun club, à aucune faction, à aucune coterie; nous sommes bien réellement des enfants de la patrie, bien réellement des patriotes.

Voilà pourquoi nous sommes si profondément attachés au pays natal, voilà pourquoi, plus nous en sommes éloignés, plus nous [illegible] avec amour, avec une sorte de dévotion [illegible]. Voilà pourquoi nous saisissons avec tant d'empressement, avec tant d'enthousiasme, les occasions qui nous sont offertes de nous grouper à l'ombre de nos couleurs nationales; voilà pourquoi [illegible] qui faisait autour de nous l'absence d'une fête patriotique, l'absence d'un 14 Juillet!

Eh bien messieurs, cette fête, nous l'avons aujourd'hui et [illegible] bien fièrement, nous l'avons, grâce à la République.

Quand la République n'aurait fait que cela pour nous, [illegible] pour nous qui n'avons qu'un désir, qu'un rêve: la revoir un jour plus brillante et plus belle que quand nous l'avons quittée—quand la République n'aurait fait que cela pour nous, messieurs, nous lui devrions un témoignage d'une reconnaissance infinie.

Il faut convenir aussi que les fondateurs de cette fête ont été admirablement inspirés. Ils ont pris la Révolution à son berceau, à son premier cri, à son premier élan, à son époque de foi, d'enthousiasme, d'héroïsme.

Ici, nous trouvons deux dates glorieuses qui se touchent; deux grands événements qui se succèdent rapidement, à quelques jours de distance qui se complètent l'un l'autre et dont le second devient la glorification du premier. Je veux parler de la journée du 14 juillet et de la nuit du 4 août.

Qu'est-ce que le 14 juillet? C'est la reprise par le peuple de ses droits imprescriptibles, c'est sa rentrée solennelle irrésistible dans le maniement de ses affaires, dans la gestion de ses intérêts! Le 14 juillet c'est surtout l'écroulement du vieil édifice vermoulu de l'ancien régime sous la toute puissante main du Samson populaire; c'est l'anéantissement, c'est l'écrasement des abus odieux, des privilèges injustes de l'absolutisme.

Qu'est-ce à son tour que la nuit du 4 août! C'est la répudiation spontanée de ces mêmes abus par ceux qui en avaient le plus profité, c'est l'abandon volontaire de ces mêmes privilèges par ceux qui en avaient le plus joui, c'est l'abdication des distinctions et des titres par ceux qui en étaient investis; et cela, sous la conduite et par l'organe de l'homme qui portait le plus glorieux de tous, sous la conduite et par l'organe d'un Montmorency. La nuit du 4 août c'est la destruction de l'ancien régime, par les mains mêmes de l'ancien régime; c'est un 14 juillet moral de la noblesse qui vient justifier, qui vient glorifier le 14 juillet du peuple. En quelques jours, l'enthousiasme révolutionnaire avait envahi toute la nation, de la base au sommet; l'élan, l'émulation était indescriptible, et c'était à qui porterait les plus rudes coups à un ordre de choses encore plus méprisé que détesté.

Ah! messieurs, quelle magnifique époque! quels événements et quels hommes! Comme tout y est grand et généreux! Comme tout y respire l'oubli de soi-même et le dévouement au pays! On ne refait pas ces temps héroïques; il n'arrive qu'une fois dans la vie d'un peuple, fut-ce un peuple de héros. Aussi comme il fait bon d'y revenir de temps en temps, pour s'y retremper, pour y puiser de sublimes leçons de civisme et de patriotisme! Au milieu des petits esprits et des petits caractères qui nous entourent, comme il fait bon de se retrouver en face de ces géants à la taille, aux allures homériques! Ils ne rusaient pas avec le devoir, ceux-là! Ils ignoraient l'art d'envelopper leurs idées creuses dans des périodes sonores; ils ne disaient que ce qu'ils pensaient, mais ils faisaient tout ce qu'ils disaient. Leur patriotisme n'était pas un masque dont ils couvraient leurs intérêts personnels; vous ne les eussiez jamais vus risquer l'avenir du pays pour l'obtention d'un portefeuille ou l'octroi de quelque bureau de tabac; ils allaient droit au but; ils ne reculaient devant aucun sacrifice; au besoin, ils se faisaient tuer, sans broncher, derrière une barricade ou devant la bouche d'un canon; et on les voyait se dépouiller, sans hésiter, de tout ce qu'ils possédaient de plus précieux et s'en aller franchement, simplement, le déposer sur l'autel de la patrie!

Voilà ce qui fait toute la grandeur du 14 juillet; voilà pourquoi nous devons le fêter avec éclat, avec enthousiasme. Célébrons le donc, mais aussi méditons-le, car il renferme de grandes et utiles leçons. La contemplation des gloires, des dévouements du passé nous fera oublier les misères, les petitesses du présent et nous rendra assez de courage pour travailler efficacement à préparer les grandeurs de l'avenir.

Vifs applaudissements.

M. J. Gentil, venu de St-Jacques, tout exprès pour assister à la Fête, prononce une très éloquente allocution dans laquelle il revendique hautement la gloire, l'honneur, la puissance, l'avenir surtout de la France. Cette chaleureuse improvisation se résume tout entière en ces paroles: il faut que la France s'affirme plus que jamais; plus que jamais il faut que ses enfants la soutiennent et soient fiers d'elle.

La séance se termine par quelques mots prononcés au nom de la ville, par le juge L. A. Burthe.

"La ville, dit-il, est, en cette circonstance, tout entière à la disposition des Français, et le 14 juillet est autant une fête américaine que française.

"Après avoir servi la France les armes à la main, chez elle, il est heureux et fier de pouvoir lui offrir l'hospitalité chez lui.

Très vivement sentis ces quelques mots qui ont provoqué des applaudissements unanimes.

Mme J. Duquesne, devait terminer la séance par le chant du *Salut à la France*. L'orage l'ayant empêchée d'arriver à temps, elle l'a exécuté plus tard, avec un rare entrain, un brio tout-à-fait exceptionnel.

Elle a été très chaleureusement applaudie; elle le méritait tout, à la fois comme chanteuse et comme patriote. Nous joignons nos bravos à ceux du public.

Le temps se remettant peu à peu, les jeux ont pu commencer; ils ont beaucoup amusé le public et fait quelques heureux et heureuses. Impossible de donner les noms de ceux et celles qui ont remporté les prix, malgré les efforts faits par nous pour les obtenir.

Grand succès pour l'Orphéon et spécialement M. [illegible], dont on a beaucoup admiré la belle voix; il a fait merveille dans le "14 Juillet".

Le feu d'artifice, retardé d'une heure, vient de finir, quand nous quittons le West End.

Nos compliments à M. Weingard, qui en avait l'entreprise. Tout a très bien réussi, d'un bout à l'autre—le seul que nous connaissions jusqu'ici dans ce cas. Nous regrettons que l'espace nous manque pour en donner le menu détail.

A dix heures du soir, la foule arrivait encore. Il devait bien y avoir onze à douze mille personnes; nous en eussions compté trente mille, s'il avait fait beau temps. Nous partons au bruit d'une polka, enlevée avec entrain dans la salle de bal.

Suite du petit dictionnaire de poche:

Platonique: Mets fortifiant.
Préhistorique: Pré connu dans l'histoire, comme le Pré aux Clercs, par exemple.
Rachat: Les deux irréconciliables.
Récidiviste: Individu qui a pour devise: Bis in idem.
Récit: Note de musique.
Remords: Indigestion de la conscience.
Restaurant: Ne sort pas de la ligne.
Romantique: Vieux rhum.
Rondeau: Dos de bossu.
Raisin: Fruit que l'on foule aux pieds pour en faire une boisson qui vous monte à la tête.

Par son pouvoir curatif hautement concentré la Salsepareille d'Ayer est le remède pour le sang, le meilleur et le plus économique.

Héros et Héroïnes.—Il est peu de personnes qui souffrent physiquement sans jamais exhaler de plaintes. Vous est-il arrivé de connaître quelque héros ou héroïne au teint jaune, dont l'origine du mal serait attribuée avec raison, par l'œil le moins expérimenté, à un trouble au foie, et qui ne se serait jamais plaint très amèrement de douleurs au côté droit, et qui n'aurait pas éprouvé de symptômes de dyspepsie, de maux de tête. Bien certainement vous n'avez jamais rencontré cette personne, car si elle existait c'est qu'elle n'aurait jamais fait usage de "Hostetter's Stomach Bitters." Pour purifier le sang de toute bile, faciliter le travail de secrétion des organes, rétablir la régularité de fonctionnement des intestins, aider la digestion, rien comme efficacité n'égale cet incomparable tonique. Les affections dites "Malariales" relâchent invariablement l'activité du foie, des reins, de la vessie se guérissent avec ce remède. C'est un apéritif souverain.

MESSE FUNEBRE.

Une messe sera dite lundi 18 de ce mois, à sept heures du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de Dame FRED. BERTRAND, née Eugénie Benedite. Les amis de la famille sont invités à y assister.

De la part de son époux.

15 juil—3t

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.

B. TREMOULET

Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes, Comestibles de choix, etc. Livraison à domicile. 8 nov86—1anPP

Adresse au Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Citoyens—Depuis l'organisation du Comité de Cent, nous avons continuellement essayé de poursuivre les objets proposés dans notre constitution et nos déclarations de principes, sans tourner à droite ou à gauche.

Nous avons déclaré au commencement que nous n'agirions pour aucun parti, que nous ne cherchions aucun bénéfice personnel en dehors de celui qui sera commun à toute notre communauté; que nous essaierions de maintenir la pureté du scrutin; que nous essaierions de faire passer des lois convenables et de les faire exécuter, et de poursuivre et faire punir ceux qui seraient coupables de malappropriation ou de ménage des fonds publics, ou de fraudes aux élections.

Combien de fois avons-nous été déjà dans nos efforts et pas qui, nous ne dirons pas ici.

Nous avons dit alors, et nous le répétons, que les intérêts de parti devraient être subordonnés à ceux de toute la ville.

Nous avons besoin d'une réforme complète dans nos affaires municipales.

Un grand pas vers ce but est la révision complète et honnête de notre enregistrement de votants.

Il est confidentiellement assuré par ceux qui croient le savoir, qu'il y a de 7,000 à 10,000 noms qui sont frauduleusement et illégalement sur les registres.

Le moment est opportun pour faire cet important travail. Nous avons complété des arrangements pour réviser cet enregistrement, et le tenir tel jusqu'à sa clôture dix jours avant l'élection. Ce travail est à faire et sera fait par ce comité sans crainte ou faveur sans égard à aucun parti politique ou à leurs intérêts.

Il faudra une forte somme d'argent pour payer les commis, solliciteurs, livres copies, etc., probablement près de $15,000.

Nous promettons que chaque piastre donnée pour ce travail sera appropriée honnêtement et économiquement pour ce but, sous la direction de notre comité exécutif.

Nous faisons appel à tous les hommes honnêtes de contribuer autant qu'ils le pourront, et nous invitons la co-opération de chaque personne de notre ville qui a ses intérêts à cœur.

Afin que vous sachiez sous quelle direction ces fonds seront administrés, les noms du comité sont: Rich. H. Browne, R. H. Farmer, J. A. Chalaron, A. A. Maginnis, E. D. White, N. D. Wallace, W. W. Howe, H. T. Cottam, Henry Leitch, Edward Thompson, A. Hero, Jr., A. C. Lanaux, John S. Rainey, Chas. E. Schmidt, Charles F. Claiborne.

De la part du Comité de Cent.

R. H. BROWNE, Président.

15 juil—7t

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,
109 ....Rue Conti........ 109
2 9juin—1?

A louer,

LA maison No 97 rue du Quartier, près Bourbon, avec balcon et gas. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade. 15 juin—PP

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1861.

CAPITAL EN ARGENT....$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurance annuelles et à échéances fixées de gré à gré, [illegible] contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN	Président
CHAS. H. DOLSEN	Vice-Président
CHAS. E. RICE	Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	James T. [illegible],
Geo. W. [illegible],	Saml [illegible] Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. [illegible],	S. O. [illegible],
Lucien [illegible],	Charles Newman,
R. D. Wallace,	M. [illegible],
E. F. W. [illegible],	C. [illegible],
Wm. [illegible],	A. [illegible],
John D. Fisher,	Chas. E. Rice,
Joseph [illegible],	Charles M. Whit[illegible],
	D. E. [illegible]

Voir nos agences dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas. [illegible]

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

[illegible], Président, [illegible], Vice Président, J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques du feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. [illegible], EDWD. [illegible], [illegible] FOUTA, [illegible], [illegible] HATIO, [illegible], CHAS. E. SCHMIDT, [illegible], JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE, GUS. PITOT, J. [illegible], J. W. HINCKS.

24 fév—1an

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.

A transféré son bureau du No. 196 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal. Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs. 25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de dents artificiels.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Tuscans
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisseries et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

4 jours de Tournoi avec Bal. Au profit des fonds de secours de L'ORDER of INDEPENDENCE. 14, 15, 16 et 17 Juillet —Au— Fort Espagnol. Se terminant par une salve de 500 coups de canon.
GRAND CONCERT Par la célèbre musique des Continental Guards. Tous les jours.
GRAND BAL Au Casino, le 14 et le 16 juillet. Vendredi et Samedi—Douze courses intéressantes.

CHUTE DE LA BASTILLE!

Le 17 Juillet Quatrième et —dernier jour,— GRAND FEU D'Artifice!
Représentation tous les soirs à l'arrivée du train de 7 h 30 minutes.
Avis spécial. Les trains circuleront, le 14 et le 16 juillet tous les quarts d'heure et pendant toute la nuit; le 15 et le 17 juillet, ils circuleront tous les quarts d'heures de 2 heures de l'après-midi à minuit.
Entrée au Fort Espagnol gratuite. 14 juil—4t

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

La maison Grunewald a l'honneur d'informer ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, dans l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premières fabriques du monde, mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier. STEINWAY, PLEYEL, KNABE, HAINES, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs [illegible].

Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1an

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.

VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Verget, 149 rue Royale; surtout, le célèbre vin de M. Crabb. Dînera à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux To-Kalon. 17 fév—1anPP.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Juillet 1887.

Liste de publication.

Abadie François	Gariepied Edouard
Ancely Antoine	[illegible] Louis et Philippe
Antoine Charles pâtissier	[illegible] Nicolas
Bastiane Edouard	Langlois Barthélemy
Bally Jean Baptiste (3)	Lafargue Bertin
Bondon Pierre	Lambert Mme Irma
Boudigue Pierre	[illegible] cordonnier
Bosser Sébastien	[illegible] Louis
Brun Jean	[illegible] Paul
Charpentier Honoré (3)	Maurat Marcel Clément Pierre
[illegible] Jean et Antoine	[illegible] Jean
[illegible]	Mangin Chas Ed.
[illegible] Dominique	Mangin L. Ant.
[illegible] Jean Baptiste	[illegible] Antoine
[illegible] François	[illegible] Jean
Dumas Benoît	Reinhart Alice Mlle
Duret Louis	St Laurent Mme de
[illegible] Alexandre	Tomposti musicien
Friedrich [illegible] de St Gall	Vergnole Michel et Mme
Garde Sylvain	Vergnole née Laurence
Gautier Paul	Gariepied
Gagnes François	

LETTRES.

Arnould [illegible] charpentier	[illegible] Mme
[illegible] Philip	[illegible] Louis
[illegible] Paul	Le Bricquir Pierre
Bracon Charles	[illegible] Charles musicien
[illegible] Mme Louis	Meinet Henri opticien

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, [illegible] les personnes qui ont à présenter à mon visa des pièces [illegible] à la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er octobre 1883.

Le Gérant,
P. DEPIERRE.

ACHETEZ
Vos Vêtements et vos Articles de Toilette ainsi que vos Chapeaux
—CHEZ—
C. LAZARD & Cie.
MAGASIN ANCIEN ET SUR D'UN PRIX,
Nos 29, 31 et 33 rue du Canal, coin North Peters.
24 oct—86 1 an—dim mar [illegible]

QUARTIER GÉNÉRAL D'IMMIGRATION
—AU BUREAU DE—
La Red River Land Company of Louisiana,
102, RUE DU CANAL, NOUVELLE-ORLÉANS,

Notre bureau est prêt à recevoir ceux qui sont à la recherche d'une demeure en Louisiane. Nous avons maintenant de grandes terres qui sont subdivisées en petites fermes convenables pour les immigrants. Des livres en anglais, allemand et français, donnant une description des ressources de cet Etat, seront fournis, et le transport à bon marché sera donné aux colons soit par chemin de fer ou bateau.

Les propriétaires de plantations ou de terres boisées trouveront leur avantage à faire partie de la "Red River Land Company."

Cette Compagnie dont le capital est fixé d'après sa charte à Un Million Cinq Cent Mille Dollars, est sous la gérance du Conseil de Direction suivant: W. J. Behan, de Zeberbier et Behan, de la Nlle Orléans; John I. Adams, de John I. Adams & Co, de la Nlle-Orléans; J. Hassinger, de la "German Gazette", Nlle-Orléans; E. K. Converse, Marchand Commissionnaire, Nlle-Orléans; S. P. Walmsley, de R. M. Walmsley & Co., Nlle-Orléans; A. Myer, de V. & A. Myer, Facteurs de Coton, Nlle-Orléans; Geo. Nicholson & Co., propriétaires du "N. O. Picayune"; Page M. Baker, gérant du "Times-Democrat", Nlle-Orléans; H. H. Baker, du T.-D. et du "South Illustrated", Nlle-Orléans; John Weltz, agent de propriétés foncières et d'immigration, Natchitoches; A. E. Lemée, percepteur de terres publiques des Etats Unis, Natchitoches; H. B. Walmsley, marchand de Natchitoches; W. H. Jack, avocat de Natchitoches; L. Caspari, président du chemin de fer de Natchitoches. 3 juin—1?

Hôtels et Sources.

Hôtel du Spanish Fort.

L'ouverture de l'Hôtel du Spanish Fort aura lieu Dimanche 10 juillet. Repas à prix fixe, 50 sous.
9 juil—3t H. PAICHOUX, Manager.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 1 août—3m

Collège St-Isidore.
2me District, Nouvelle-Orléans.

COURS classique et commercial, le français et l'allemand inclus. L'année scolaire commencera le 1er septembre. Enseignement et pension, $20 par mois. Pour catalogue, s'adresser au REV. J. M. SCHERER, C. S. C., Président. 11 juil—2m

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.

C. W. EICHLING,
FLEURISTE.
379 ....RUE DECATUR.... 379
21 avril—1 an Près le Marché Français.

Bossier City, Sources Abita.
Résidence et terrains pour bâtir à vendre.

S'adresser à J. S. BOSSIER, tous les jours de midi à 1 P. M. et de 2 P. M. à 4 P. M. au bureau de Andrew Hero, 17 Commercial Alley ou à ANDREW HERO, de 9 A. M. à 6 P. M. 29 juin—1m.

ELKIN & CO.,
100......Rue du Canal......100
Nouvelle Importation de
NATTES DE CHINE
sans joint et de qualité extra.
Toiles cirées, Linoleums et Corticin.
RIDEAUX
Des derniers modèles et des genres les plus nouveaux en Crête, Madras, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne,
TAPIS
Moquettes, Velours, Bruxelles et Ingrains, Rugs, Nattes, Tapisseries, etc., à prix réduits.
3 avril—

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES

Sur risques d'incendie	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 54	
		$408,258 64
A ajouter primes non terminées de 1885		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,841 67	
Commissions et réductions	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$42,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,032 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,418 46	
		58,088 13
		$332,668 63
Revenu net. A déduire, pertes payées—		
Incendie	$[illegible]	
Rivières	[illegible]	
Mer	[illegible]	
Total	$204,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, impressions fournitures de bureau et annonces	63,320 51	
Taxes d'Etat et de ville	11,029 49	
		$278,766 78
		$53,896 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,896 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées		22,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant	$22,394 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérale, valant	152,926 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 66
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,941 45
Bons des Etats Unis, valeur du marché	33,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	257,012 00
Propriétés foncières, évaluées à	121,300 00
Primes en cours de collection et balance dues par agents	62,905 83
[illegible] sur actions et [illegible]	4,415 44
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00
Meubles de bureau	2,000 00
	$894,815 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00
Primes non acquises	125,511 [illegible]
Dividendes non payés	3,125 00
Pertes non payées	22,687 71
Profits et pertes	[illegible]
	$894,815 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.

(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble	John I. Adams
John Chaffe	Chas. E. Black
Thomas Day	R. M. Walmsley
Saml J. Delgado	A. B. May
Jno. T. Hardie	Samuel H. Boyd
Wm. J. Behan	Henry A. [illegible]
R. F. [illegible]	W. H. [illegible]
C. J. Leeds	Jno. McConnell
A. B. Janin	Simon Buckley
Louis Bush	L. C. Fallon
[illegible]	[illegible]

Avis.

M'ABSENTANT pendant quelques semaines pour cause de santé, je préviens mes clients que le Dr. Borde est chargé de me remplacer.

DOCTEUR JUST TOUATRE.
12juil—3t mer ven dim

AVIS—Aux Marchands et aux Consommateurs.—New Orleans Packing & Canning Co., No. 10 rue de la Commune, coin Front.—A partir du mercredi, 8 juin prochain, nous serons en mesure de fournir au commerce des viandes de bœuf, de veau, de mouton, de cochon, du bœuf salé (corn beef), en barils et en demi barils. Des viandes de tous genres en boîtes en toutes quantités, à la convenance des acheteurs, aux prix les plus réduits du marché. Toutes les commandes qui nous seront confiées seront remplies avec soins et célérité en s'adressant au soussigné au dépôt de la compagnie à l'endroit mentionné ci-dessus.

R. F. WOODWARD, Gérant.
5 juin—1?

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Company, Paroisse St. Bernard, 11 juillet 1887.—Les actionnaires de cette compagnie sont notifiés qu'à une réunion du Bureau de Direction, tenue le 7 du courant, un dividende de TROIS POUR CENT sur le fonds capital a été déclaré, payable au bureau de M. A. Darcantel, lettre [illegible] Cour Gallier, Nouvelle-Orléans, à partir du 15 juillet 1887.

J. M. AUGUSTIN,
12juil—4t Secrétaire et Directeur-Général.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sud—No 31 rue du Camp—Nlle-Orléans, 5 juillet.—A une réunion du conseil de direction de cette compagnie tenue ce jour, l'intérêt dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT sur le fond capital a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.

SCOTT McGEHEE,
6 juillet—14t Secrétaire.

Mutual National Bank—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1887.—A une séance du Board des Directeurs, tenue le 28 du courant, il a été résolu de déclarer un dividende de QUATRE POUR CENT, payable aux actionnaires le et après le 1er juillet.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.
3 juillet—10t

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, No 196 rue Gravier.—Nouvelle-Orléans, le 13 juillet 1887—A une assemblée régulière de la Direction, tenue ce jour, il a été déclaré à l'unanimité, un dividende semi-annuel de 5 0/0, sur le capital de la Compagnie, payable aux actionnaires ou à leurs représentants, sur demande.

LOUIS BARNETT,
14juil—7tPP. Secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $33,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans:
J. H. SHEODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLPH WORSTE,
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
19nov '86—1an—V&C.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER
(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chute des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille, elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 3 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chute des cheveux s'arrêta, et une nouvelle croissance commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit: "LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. LA VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Écossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner, je me sers de LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes.

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat.
Rue St-Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés. Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra. Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand. 7août

G. Léaumont.
Pharmacie homéopathique,
—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE.
Téléphone No 466. Nlle-Orléans.
6 avril—1an

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Teutonia
De la Nouvelle-Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$147,961 83	
Sur les risques maritimes	14,036 64	
Sur les risques de rivières	13,880 27	
	$175,816 74	
Primes non acquises pour 1885	68,676 43	
		$244,493 17
A déduire:		
Pertes payées sur les risques d'incendie	$61,594 96	
Pertes payées sur les risques maritimes	8,687 42	
Pertes payées sur les risques de rivières	8,395 34	
Réfaction et commissions	20,109 90	
Réassurances	29,178 01	
Primes remboursées	9,737 33	
Dépenses d'agence	1,138 27	
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt	9,128 19	147,966 90
		$96,526 27
Réserves pour primes non payées acquises 31 déc 1886	$60,536 55	
Dix pour cent intérêt sur le capital pour l'année	25,000 00	
Réserves pour pertes non ajustées	7,000 44	
Surplus	3,989 28	96,526 27

ACTIF.

Argent comptant	$42,701 46
Bons des Etats Unis valeur du marché	36,531 20
Bons consolidés de la ville cours du marché	120,966 50
Autres valeurs et bons cours du marché	11,450 00
Prêts sur hypothèques	75,391 66
Propriétés foncières	37,750 00
Prêts sur valeurs collatérales	56,930 00
Billets à prime et billets à recevoir	4,795 20
Primes en cours de collection	24,192 48
Meubles de bureau	1,000 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserves pour primes non acquises	60,536 55
Intérêt dividende non payé	240 00
Pertes non ajustées	7,000 44
Surplus	3,989 28
Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887	12,500 00
	$414,606 27

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, le 15 janvier 1887.

A. HERO, Jr., Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 12 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de Cinq pour cent sur le fonds capital faisant dix pour cent pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

H. BUDDIG,	FRANK RODER,
THEO. BERCKSON,	J. B. RENGSTORFF,
J. B. CAMORS,	F. RICKERT,
M. FRANK,	LOUIS RUCH,
R. FROTSCHER,	A. G. RICKS,
F. FISHER,	F. RICKERT, Jr.,
H. B. GOGREVE,	WM. B. SCHMIDT,
S. AYMAN,	R. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER,	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS. J. SCHMIDT,
JOHN NELSON,	HY. WELLMANN.

18 fév—1 m

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau: No 196 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à la Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886:

Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52,169 43	
Sur les risques de rivière	36,061 04	
	$533,020 93	
A ajouter: Primes non acquises en 1885	106,53[illegible] 14	$639,556 07
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		19,883 09
		$659,439 16
A déduire:		
Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06	
Pertes sur les risques de mer	30,195 14	
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41	
	$280,480 61	
Taxes	8,305 25	
Réassurances	21,798 81	
Primes remboursées	78,500 36	
Réduction	81,402 52	
Commission	3,190 75	
Bureau des souscripteurs, sureté de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses	48,180 78	$514,956 99
		$144,482 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées		18,943 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886		100,538 42
		$144,482 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	23,216 67
Prêts sur nantissement	38,882 00
Billets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,958 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,481 84
Bons fonciers	4,096 59
Dû par des compagnies d'assurances	2,904 50
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	2,046 07
Primes en voie de perception	116,788 59
En caisse	46,467 44
Total de l'actif	$401,962 17

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	20,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,538 42
Pertes non réglées	18,943 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,962 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1887.

M. T. DUCROS, Notaire,
No 136 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi-annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

14janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 JUILLET—CLASSE No 265
Tirage de 4 heures P. M.

8	40	44	32	54	23	61	41	35	6	10	47

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salles de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature Ce 14 juillet 1887—4 heures P. M.

J. A. A. BOUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
D. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.